## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2019 à 19H30

#### Date de la convocation du conseil municipal : 2 avril 2019

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents : 9 puis 10 (arrivée en cours de séance)

Votants: 10 puis 11

L'an deux mille DIX NEUF, le 9 AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ARMAND, Maire.

Etaient présents : C.FOROT - T.BUSIN - N.VERDON - W.AUGUSTE : adjoints

S.MEARY - F.THEOLAS - P.SOLIER - C.BOURRETTE

I.MEJEAN arrivée en cours de séance

Etaient absents excusés:

H.CHARANCON - N.GALIANA - F.RUSSO - B.DUBOIS

M.DENISE: procuration à C.BOURRETTE

Secrétaire de séance : S.MEARY

\*\*\*\*\*

Monsieur Le maire remercie Mme FAURE, Trésorière ST PAUL ainsi que les personnes présentes. Il constate que le quorum est atteint et aborde ensuite les points de l'ordre du jour :

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- 2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018
  - -approbation budget COMMUNE et budgets annexes
  - -affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes
- 3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019
  - -délégation du conseil au maire recours à l'emprunt
  - -vote des 4 taxes
- 4. RENDU ACTE DECISIONS DU MAIRE
- 5. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
- 6. BIEN SANS MAITRE INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

#### 1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT

C.BOURRETTE fait une remarque et rappelle que le nom de l'entreprise qui a réalisé les travaux de coupe de bois au quartier La Croze n'apparait pas sur le compte rendu.

Y.ARMAND répond qu'il s'agit de l'entreprise ROUSTAN de CHAMARET.

Le nom n'a pas été communiqué afin de ne pas lui porter préjudice, compte tenu des propos pouvant être considérés comme diffamatoires formulé lors du dernier conseil.

C.BOURRETTE rappelle ce qu'il a déjà dit lors du dernier conseil : les travaux avaient débutés avant même que le conseil municipal soit au courant de ce projet. Les décisions sont prises en votées mais à l'avenir il serait bien que le conseil municipal propose ses projets et ensuite les travaux peuvent commencer.

Y.ARMAND : ce ne sont pas les élus municipaux qui proposent des travaux, mais le maire et les adjoints, car il faut suivre les dossiers... Les conseillers municipaux peuvent proposer qu'un projet soit inscrit à l'ordre du jour et demander à le suivre.

Cela fonctionne depuis 2001 et personne ne s'est jamais plaint.

Compte rendu précédent approuvé par : 2 CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 voix POUR.

Y.ARMAND donne ensuite la parole à C.FOROT et W.AUGUSTE pour la présentation détaillée sous forme d'un diaporama.

C.FOROT remercie l'ensemble des services et élus pour le respect des restrictions budgétaires en place.

## 2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

# APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (IDENTIQUES AUX COMPTES DE GESTION)

-approbation budget COMMUNE et budgets annexes

#### **BUDGET COMMUNE**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018		
Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	-270.774.55 €
Résultat de l'exercice 2018	FONCTIONNEMENT	129.729.70 €
	INVESTISSEMENT	391.152.30 €
	FONCTIONNEMENT	270 E12 00 E

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

## **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018		
Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	16.300.79 €
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	70.103.16 €
Résultat de l'exercice 2018	INVESTISSEMENT	87.547.43 €
Production to the	FONCTIONNEMENT	96.460.91 €
Résultat de clôture 2018	INVESTISSEMENT	103.848.22 €
	FONCTIONNEMENT	110.350.46 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018		
Résultat de clôture exercice 2017	INVESTISSEMENT	-21.101.42 €
Résultat de l'exercice 2018 <b>Résultat de clôture 2018</b>	FONCTIONNEMENT	108.758.51 €
	INVESTISSEMENT	- 1.025.38 €
	FONCTIONNEMENT	12.141.65 €
	INVESTISSEMENT	- 22.126.80 €
	FONCTIONNEMENT	99.798.74 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

<sup>-</sup>affectation des résultats budget COMMUNE et budgets annexes

## **BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

 Résultat de clôture exercice 2017
 INVESTISSEMENT
 79.233.19 €

 FONCTIONNEMENT
 75.427.73 €

 Résultat de l'exercice 2018
 INVESTISSEMENT
 -9.905.29 €

 FONCTIONNEMENT
 101.280.42 €

 INVESTISSEMENT
 101.280.42 €

 FONCTIONNEMENT
 -89.138.48 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

## **BUDGET COL DES PIEUX**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

 Résultat de clôture exercice 2017
 INVESTISSEMENT
 0.00 €

 FONCTIONNEMENT
 0.00 €

 Résultat de l'exercice 2018
 INVESTISSEMENT
 58.916.40 €

 FONCTIONNEMENT
 139.817.82 €

 Résultat de clôture 2018
 INVESTISSEMENT
 58.916.40 €

 FONCTIONNEMENT
 139.817.82 €

Après débat, en l'absence du maire, le CA 2018 est approuvé par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 7 POUR.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

#### **BUDGET COMMUNE**

Le CA 2018 fait apparaître un report à nouveau excédentaire de FONCTIONNEMENT de 279.513.90 € et un excédent d'INVESTISSEMENT de 120.377.75 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

- -compte oo1 (solde d'exécution) : 120.377.75 €
- -compte 002 (report à nouveau excédentaire) : 279.513.90 €

Approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

## **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

Le CA 2018 fait apparaître un report à nouveau excédentaire de FONCTIONNEMENT de 110.350.46 € et un excédent d'INVESTISSEMENT de 103.848.22 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire la somme de 110.350.46 € au compte 002 (report à nouveau excédentaire) et au compte 001 (solde d'exécution) la somme de 103.848.22 €. Approuvé à l'unanimité.

#### **BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

Le CA 2018 fait apparaître un déficit d'INVESTISSEMENT de 1.025.38 € et un excédent de FONCTIONNEMENT de 12.141.65 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé d'inscrire le solde :

- au compte 002 (report à nouveau excédentaire) pour la somme de **77.671.94 €**
- au compte 1068 (excédent de FONCTIONNEMENT capitalisé) pour la somme de 22.126.80 €
- au compte 001 un solde d'exécution de 22.126.80 €.

Approuvé par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE

Le CA 2018 fait apparaître un excédent de FONCTIONNEMENT de 92.246.48 € et un déficit d'INVESTISSEMENT de 89.138.48 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, il est proposé les affectations suivantes :

-compte 1068: 92.246.48 €

-compte oo1 (solde d'exécution): -89.138.48 €

-compte 002 (report à nouveau excédentaire) : 9.033.94 €

Approuvé par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET COL DES PIEUX**

Résultat à o - Pas d'affectations.

## **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018**

#### **BUDGET COMMUNE**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve. VOTE du conseil municipal : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve. VOTE du conseil municipal : UNANIMITE

## **BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve. VOTE du conseil municipal : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

#### **BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve. VOTE du conseil municipal : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR.

## **BUDGET COL DES PIEUX**

Dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, il n'appelle aucune observation ni réserve. VOTE du conseil municipal : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 8 POUR. Pour rappel : ce budget est désormais clôturé.

#### ARRIVEE D'ISABELLE MEJEAN (11 votants)

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIF 2019 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

## **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

C.FOROT commente les budgets présentés sous la forme d'un diaporama par W.AUGUSTE.

#### **BUDGET COMMUNE**

FONCTIONNEMENT

Budget en équilibre pour un montant de 1.537.603.34 € en dépenses et en recettes. INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de 589.976.77 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.

## **BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT** 

Budget en équilibre pour un montant de 314.479.12 € en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de 338.946.42 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté à l'UNANIMITE.

### **BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

**FONCTIONNEMENT** 

Budget pour un montant de 39.913.47 € en dépenses et 107.785.23 € en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de 54.137.22 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté par : 2 voix CONTRE (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.

## **BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL/AUBERGE**

**FONCTIONNEMENT** 

Budget en équilibre pour un montant de 110.209.04 € en dépenses et en recettes.

INVESTISSEMENT

Budget en équilibre pour un montant de 180.250.52 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal vote le BP 2019 tel qu'il est présenté par : 2 ABSTENTIONS (C.BOURRETTE/M.DENISE) et 9 POUR.

## -DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE RECOURS A L'EMPRUNT

Par délibération en date du 8/4/2014, le conseil municipal a délégué au maire pour la durée de son mandat, certaines attributions, conformément à l'article L 2122.22 du CGCT.

Parmi ces délégations se trouve l'autorisation pour le maire de recourir à l'emprunt.

Cette délégation doit être renouvelée chaque année. Par conséquent, Monsieur le maire demande au conseil de lui renouveler cette délégation de recours à l'emprunt pour l'année en cours. Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération prise en ce sens.

#### -VOTE DES 4 TAXES

Dans le cadre du vote du BP COMMUNE, Monsieur le maire rappelle la comparaison des 4 taxes (HABITATION - FONCIER BATI – FONCIER NON BATI – CFE) appliquée sur la commune avec les moyennes départementales et nationales.

Il propose pour 2019 de maintenir les taux votés en 2018 :

TAXE HABITATION	20.47 %
TAXE FONCIER BATI	15.08 %
TAXE FONCIER NON BATI	62.88 %
CFE (CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES)	25.37 %

Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération prise en ce sens.

#### 4. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Les décisions prises par délégation du conseil municipal au maire doivent être communiquées au conseil municipal de la séance suivante :

#### Relevé N° 4:

SARP CENTRE EST 26700 PIERRELATTE: travaux curage et caméra Chemin Croze 2 kms: 1.310.40 € TTC CABINET CHAMPAUZAC 26200 MONTELIMAR: honoraires affaire en cours (mission assistance et représentation en justice Tribunal Administratif: 3.885.60 €

CABINET CHAMPAUZAC 26200 MONTELIMAR : honoraires affaire en cours (mission assistance et représentation en justice Tribunal Administratif :  $3.195.60 \in$ 

## 5. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Suite à la prise en charge du Relais Assistantes Maternelles situé à TULETTE par l'EPA MAISON DE L'ENFANCE de ST PAUL 3 CHATEAUX, il est établi une convention de partenariat afin de permettre à la commune de SAINT RESTITUT de bénéficier du service du relais d'assistantes maternelles (RAM). Les charges seront réparties annuellement entre les communes bénéficiant du service, au prorata du nombre d'habitants de la commune de ST RESTITUT, en un seul versement.

La convention est conclue à compter de la signature des deux parties. Elle pourra être renouvelée chaque année après accord entre les deux parties.

Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération prise en ce sens.

#### 6. BIEN SANS MAITRE INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle la procédure engagée par la commune sur les parcelles cadastrées section  $D-N^{\circ}$  602-603-604-605 au quartier Pied Cros, d'une superficie totale de 34.827 m2.

Considérant l'arrêté du maire N° AR-2018-003 en date du 24 avril 2018 dont le bien est présumé sans maitre, Considérant que les mesures légales d'affichage ont été accomplies

Considérant que les propriétaires des parcelles concernées ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement des mesures de publicité

Dès lors, les parcelles citées sont présumées sans maitre ; elles peuvent donc revenir à la commune, si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L 1123.3 impose à la commune d'incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens. De ce fait, il est décidé d'incorporer ces parcelles dans le patrimoine communal par un arrêté du maire, Celui-ci sera publié en annonces légales et transmis au Service des hypothèques. Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération prise en ce sens.

C.FOROT remercie Mme FAURE, pour son aide précieuse, ses conseils, et sa disponibilité.

Y.ARMAND rappelle la volonté de M. Robert COLLGON, décédé : il a cédé à la commune ses meubles, son véhicule et une partie de ses biens financiers. Toutefois, il convient d'attendre l'établissement de l'acte de notoriété par le Notaire et la délivrance de legs signés par les enfants de M. COLLGON. Il souhaitait financer les climatisations de l'ensemble des locataires des maisons séniors au clos de la Baume. C'était quelqu'un de généreux, très attaché à SAINT RESTITUT.

La séance est levée à 21H15.

Le Secrétaire de séance : **S.MEARY** 

Le Maire : Yves ARMAND